

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 21 avril 2017 à 20h30 sous la présidence de M. le Maire, Jean-Louis LAFAGE.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : 09
Conseillers participant au vote : 10

Secrétaire de séance : Mme LABONNE Marie-France

Etaient présents :

Mr. LAFAGE Jean-Louis, Mme HAMCHART Marie, Mr. PERRONNET Gilles, Mme LABONNE Marie-France, Mr. VITRAC Robert, Mr. SAINT MARTIN Jean-Christophe, Mr. RAYNE Jacques, Mme FAURE Stéphanie, Mr. LAVIGNE Jean Paul,

Etaient excusés :

Mme APTEL Aurore, Mr. ROLAND Christian, Mme HALLALEL Zohra

Ont donné procuration :

Mme APTEL Aurore à donné procuration à Mr. LAFAGE Jean-Louis

Absents :

Mr. FRANCO Philippe, Mr. GEFFARD Alexandre, Mr. GRELLETY Jean-Yves,

Avant l'ouverture de la séance, Mr Le Maire demande à ce que soit observé une minute de silence suite aux récents attentats.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40,

Mme LABONNE Marie-France, est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante l'adjonction à l'ordre du jour de quatre délibérations sur :

- Vote de l'affectation du Résultat Principal avec la reprise des résultats du Budget.
- Vote du Compte Administratif 2016 assainissement.
- Affectation du Résultat Budget assainissement.
- Attribution de Subventions aux associations.

Mr Le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 20 décembre 2016. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1 : Fixation de la participation aux transports scolaires

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Dans le cadre de l'octroi d'une participation de la commune aux transports scolaires pour les collégiens et lycéens, il convient de régulariser la participation par enfant au titre de l'année 2016/2017.

Elle était de 20 euros en 2015/2016 le conseil propose de garder le même tarif pour l'année 2016/2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision par :

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Rendue exécutoire à Couze et saint front

Le 21 avril 2017

Le Maire, LAFAGE Jean Louis

Délibération N° 2 : Rénovation de la toiture du Moulin de la Rouzique

Suite à l'état défectueux de la toiture du Moulin de la Rouzique, il est important de rénover celui-ci. Après examen de différents devis, l'entreprise de maçonnerie « LAFOSSE » a été retenue pour un coût HT de 1740 €, qui comprend :

- La remise en place des tuiles Canals
- Les raccords mortier faitage et arretiers
- Le nettoyage des chaineaux et toiture sur bureaux
- La fourniture des tuiles rajoutées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision par :

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Rendue exécutoire à Couze et saint front

Le 21 avril 2017

Le Maire, LAFAGE Jean Louis

Délibération N° 3 : Renouvellement adhésion du CNAS

Comme tous les ans, le Comité Départemental d'Action Sociale nous propose de renouveler notre abonnement pour l'année 2017

Depuis les lois des 2 et 19 février 2007 sur la Fonction Publique Territoriale, l'action sociale généralisée est un droit pour tous les agents territoriaux et une obligation pour les collectivités.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Comité Départemental d'Action Sociale de la Fonction Publique Territoriale a été créé le 25 février 1992 et placé auprès du Centre de Gestion.

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

L'adhésion au CDAS implique une cotisation de 1.30% de la masse salariale annuelle pour la collectivité, chaque agent actif ou retraité étant libre d'adhérer moyennant participation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de reconduire cette convention et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents pour l'exécution de cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision par :

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Rendue exécutoire à Couze et saint front

Le 21 avril 2017

Le Maire, LAFAGE Jean Louis

Délibération n°4 : Porte de garage du local des cantonniers

Après l'étude de différents devis concernant le changement de la porte du garage du local des cantonniers, l'entreprise de Mr ARCHANBAUD au Buisson de Cadouin a été retenue.

Devis dont le coût est de 2200 € HT, compris : dépose de l'ancien et évacuation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à signer tous documents pour l'exécution de ce changement de porte de garage du local des cantonniers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette décision par :

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Rendue exécutoire à Couze et saint front

Le 21 avril 2017

Le Maire, LAFAGE Jean Louis

Délibération n°5 : Vote du budget 2017 principal

M. Le Maire informe le Conseil Municipal de certaines observations faites par la Trésorière des finances. La maîtrise des dépenses en 2016 a permis une augmentation de 8 % du résultat de la section de fonctionnement, malgré la diminution du montant des produits de fonctionnement. La capacité d'autofinancement de la commune a progressé de 23 %.

L'emprunt souscrit en 2016 vient conforter le fond de roulement en cours, total de la dette rapporté au nombre d'habitants est de 327 €, largement inférieur à la moyenne des communes du groupe sur 3 niveaux de comparaison :

- 465 € pour la moyenne des communes au niveau départemental
- 523 € au niveau régional
- 567 € au niveau

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Présentation du budget, aucune questions particulières, vote à l'unanimité

chapitre	libellé	montant
013	Atténuation de charges	20 500.00
70	Produits des services du domaine et vente divers	60 400.00
73	Impôts et Taxes	340 019.00
74	Dotations, subventions de participations	115 332.00
75	Autre produits de gestion courante	20 500.00
76	Produits financiers	10.00
77	Produits exceptionnels	5 000.00
002	Report Excédent	289 314.00
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	0.00
	Total	851 076.00
chapitre	libellé	montant
011	Charges à caractère général	215 830.42
012	Charges de personnel	298 250.00
014	Atténuation de produits	5 000.00
65	Autres charges de gestion courantes	77 000.00
66	Charges financières	7 000.00
67	Charges exceptionnelles	4 571.84
68	Dotations, provisions	9 000.00
022	Dépenses imprévues	23 000.00
023	Virement à la section d'investissement	171 618.74
042	Opé. D'ordre de transfert entre section	39 804.00
	total	851 076.00

chapitre	libellé	montant
001	Résultat reporté	71 966.52
13	Subventions d'investissement	117 905.16
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	0.00
1022	FC TVA	2 600.00
1641	Emprunt	0.00
165	Dépôts et cautionnements	541.69
024	Produits de cessions d'immobilisations	15 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	171 618.74
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	39 804.00
041	Opération patrimoniales	0.00
	total	419 436.11
chapitre	libellé	montant
20	Immobilisation incorporelles	60 000.00
21	Immobilisation, corporelles (travaux)	94 660.00
23	Immobilisation en cours (travaux avec marché)	200 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 549.11
021	Dépenses imprévues	5 000.00
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	0.00
R.A.R	Restes à réaliser	34 227.00
	total	419 436.11

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Les Opérations d'investissement sont pour information :

- P.L.U
- Ossuaire
- Drapeau
- Travaux toitures (moulin de la Rouzique, maison de l'instituteur....)
- Matériel informatique, manuels scolaires, vidéo projecteur interactif
- Feux tricolore, barrières, jeux.....

Le budget est voté aux chapitres en fonctionnement et en investissement, les opérations d'équipement sont pour info, sans vote formel au niveau des chapitres.

Avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Où l'exposé des chapitres, après en avoir délibéré, le conseil municipal

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Rendue exécutoire à Couze et saint front

Le 21 avril 2017

Le Maire, LAFAGE Jean Louis

Délibération n°6 : Vote de l'Affectation du Résultat Principal avec Reprise des Résultats du Budget Assainissement

Cette délibération annule et remplace la délibération N°19 du 23 mars 2017.

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats de clôture 2016 du budget assainissement dans le résultat de clôture 2016 du budget principal de la commune et que cette opération se traduit par les écritures comptables suivantes :

- Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) :
289 314.00€
- Article 001 : recettes d'investissement (résultat de la section d'investissement reporté) :
71 966.52€

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat pour 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	-56 741.20	0,00	128 707.72	71 966.52
Fonctionnement	266 681.64	52 812.04	75 444.40	289 314.00
Totaux	209 940.44	52 812.04	204 152.12	361 280.52

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître :

- * un excédent de fonctionnement cumulé de 289 314.00
- * un déficit de fonctionnement de 0,00

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

A. Résultat de l'exercice	75 444.40
Résultat de fonctionnement reporté	213 869.60
C. Résultat à affecter	289 314.00

D. Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	0.00
R 001 (excédent de financement)	71 966.52

E. Soldes des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement (dépenses 'investissement)	34 227.00
Excédent de financement	0.00

C AFFECTATION	289 314.00
1) Affectation en réserves d'investissement	0.00
2) Report en fonctionnement (R 002)	289 314.00

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de la manière suivante :

* affectation à la section d'investissement :	0.00	(titre au c/ 1068)
---	------	--------------------

* report à nouveau en section de fonctionnement	289 314.00	(c/ 002 au budget)
---	------------	--------------------

Approuvant la reprise des résultats du budget Assainissement 2016 dans le budget principal de la Commune de Couze et Saint Front.

Considérant qu'il y a lieu de dissoudre le budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Valide la dissolution du budget Assainissement par perte de compétence suite à l'adhésion à la CCBDP.

APPROUVE la reprise des résultats Assainissement dans le budget principal de la Commune.

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Rendue exécutoire à Couze et saint front

Le 21 avril 2017

Le Maire, LAFAGE Jean Louis

Délibération n°7 : Vote du compte administratif 2016 assainissement

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Mr Jean Louis LAFAGE.

Vote le compte administratif de l'exercice et arrête ainsi les comptes

COMPTE ADMINISTRATIF

Budget assainissement

Fonctionnement :

Dépenses :

Réalisé : 55 716.89€

Recettes :

Réalisé : 74 128.94 €

Résultat de l'exercice 2016 :

Investissement : 1 876.70 €

Fonctionnement : 18 412.05 €

Résultat global : 20 288.75 €

Investissement :

Dépenses :

Réalisé : 39 487.92 €

Reste à réaliser : 0 €

Recettes :

Réalisé : 41 364.62 €

Reste à réaliser : 0 €

Recettes d'exploitation

chapitre	libellé	Montant CA
70	Produits des services du domaine et vente divers	49 423.87
74	Dotations, subventions de participations	9 871.10
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opé. D'ordre de transfert entre sections	14 833.97
		74 128.94

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Dépenses d'exploitation

chapitre	libellé	Montant CA
011	Charges à caractère général	26 634.17
014	Atténuation de produits	4 798.67
65	Autres charges de gestion courantes	0.06
66	Charges financières	3 672.13
68	Dotations aux provisions	20 611.86
022	Dépenses imprévues	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00
042	Opé. D'ordre de transfert entre section	0.00
		55 716.89

INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement

chapitre	libellé	Montant CA
106	réserves	20 752.76
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	20 611.86
		41 364.62

Dépenses d'investissement

chapitre	libellé	Montant CA
21	Immobilisation corporelles (travaux)	5 928.00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 725.95
040	Opé. D'ordre de transfert entre sections	14 833.97
		39 487.92

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget assainissement 2016.

La Commune de Couze et Saint Front décide de conserver l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement 2016 du budget Assainissement.

Pour le vote de l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement 2016 du budget Assainissement, Mr Le Maire qui la salle.

Votants :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Rendue exécutoire à Couze et saint front

Le 21 avril 2017

Le Maire, LAFAGE Jean Louis

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Délibération n°8 : Affectation du résultat du budget assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT Affectation du résultat pour 2017

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2015	Part affectée à l'investissement en 2016	Résultat de l'année 2016	Résultat de clôture de 2016
Investissement	-20 752.76	0,00	1 876.70	- 18 876.06
Fonctionnement	49 919.50	20 752.76	18 412.05	47 578.79
Totaux	29 166.74	20 752.76	20 288.75	28 702.73

Après avoir examiné le Compte administratif, statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que ce compte administratif fait apparaître :

* un excédent de fonctionnement cumulé de	47 578.79
* un déficit de fonctionnement de	0,00

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

A. Résultat de l'exercice	18 412.05
Résultat de fonctionnement reporté	29 166.74
C. Résultat à affecter	47 578.79

D. Solde d'exécution d'investissement

D 001 (besoin de financement)	- 18 876.06
R 001 (excédent de financement)	0.00

E. Soldes des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement (dépendances d'investissement)	0.00
--	------

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

C AFFECTATION	47 578.79
1) Affectation en réserves d'investissement	0.00
2) Report en fonctionnement (R 002)	47 578.79

Le Conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement cumulé de la manière suivante :		
* affectation à la section d'investissement :	0.00	(titre au c/ 1068)
* report à nouveau en section de fonctionnement	47578.79	(c/ 002 au budget principal de la Commune)

Transfert des résultats de clôture du Budget Assainissement au Budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Décide d'intégrer les résultats au 31/12/2016 du budget Assainissement, comme arrêté au Compte Administratif et au compte de gestion 2016 (résultat de clôture de l'exercice 2016), dans le budget principal de la Commune, cette opération se traduit par les écritures comptables suivantes :

Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté dans le budget Principale de la Commune) : 47 578.79€

APPROUVE la reprise des résultats Assainissement dans le budget principal de la Commune et la dissolution du budget Assainissement de la Commune de Couze et Saint Front.

Le Conseil Municipal décide de ne pas transférer les résultats de clôture du budget Assainissement qui est de 28702.73€ à la Communauté de communes des Bastides Dordogne Périgord.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Rendue exécutoire à Couze et saint front

Le 21 avril 2017

Le Maire, LAFAGE Jean Louis.

Délibération n°9 : Attribution de subventions aux associations

Compte rendu du conseil municipal du 21 avril 2017

Il est proposé au Conseil Municipal, dans le cadre de l'exécution du budget communal 2017, de voter le montant des subventions attribué aux associations comme suit :

ETAT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS						
Associations	2016	2017	votant	pour	contre	abstention
Amicale laïque	900	900	10	7	2	1
Comité des Fêtes	900	900	10	7	0	3
Organisation du 14 juillet	300	300	10	7	0	3
Couze initiative	900	900	10	9	0	1
Club de pétanque	150	150	10	0	0	0
Ecole de foot FC Lalinde-Sauveboeuf-Couze	700	700	10	8	0	2
A.S. Couze Foot	700	700	10	8	1	1
Tennis Club	250	250	10	10	0	0
Les Copains d'Abord	150	150	10	10	0	0
Société de Chasse	270	270	10	7	2	1
Roseau Lindois	100	100	10	10	0	0
Club fraternité	50	50	10	10	0	0
APE	450	450	10	8	0	2
Foyer socio-Educatif	200	200	10	10	0	0
AESL	250	250	10	10	0	0
Croix Rouge Française	50	50	10	10	0	0
Secours Populaire	50	50	10	10	0	0
Secours Catholique	50	50	10	10	0	0
Resto du Coeur	50	50	10	10	0	0
Les Papillons Blancs	100	100	10	10	0	0
FNATH Accidentés du Travail et Handicapés	50	50	10	10	0	0
Sainte Croix des Papetiers	50	50	10	8	2	0
Les Pesqueyroux	120	120	10	9	0	1
Souvenirs Français	30	30	10	10	0	0
CERADER 24	30	30	10	10	0	0

En ce qui concerne les subventions aux associations, Mr RAYNE déplore que la subvention aux Resto du Cœur ne soit pas plus élevée. Il est prévu de l'augmenter pour l'année prochaine.

Rendue exécutoire à Couze et saint front
Le 21 Avril 2017
Le Maire, LAFAGE Jean Louis

Questions diverses :

Mr Le Maire informe que la chaine RMC Découverte est venue à Couze pour réaliser un reportage sur la Dordogne et la légende du Coulobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21h20.